



Confédération Nationale
de l'Équipement du Foyer

Paris, le 14 septembre 2026.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fiscalité et transmission des entreprises : la CNEF salue les mesures gouvernementales favorables à l'investissement et à la pérennité des entreprises

Paris, le 14 septembre 2026 – la Confédération Nationale de l'Équipement du Foyer (CNEF) salue plusieurs orientations présentées par le Gouvernement en matière de fiscalité et de transmission des entreprises. Elle juge en effet ces mesures susceptibles de renforcer la confiance des entrepreneurs et la capacité des entreprises à préparer l'avenir.

Dans une période où les entreprises doivent simultanément faire face à des transformations profondes de leurs marchés, investir dans leurs réseaux, accélérer leur transition environnementale et numérique et préserver l'emploi, la stabilité et la lisibilité de leur environnement fiscal constituent en effet des conditions essentielles de leur développement.

Forts de 133 000 salariés, les distributeurs de l'équipement du foyer constituent un tissu dense d'enseignes, d'entreprises indépendantes et familiales et de points de vente qui créent des emplois, investissent et participent directement à l'activité économique nationale et locale.

Donner aux entreprises les moyens d'investir

La CNEF considère comme positive l'orientation annoncée concernant la diminution de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés. Elle y voit un premier pas vers un environnement plus favorable à l'investissement et à la compétitivité de ses adhérents.

Cette évolution mérite d'être accompagnée d'une réflexion plus large sur le poids et la structure de la fiscalité pesant sur les entreprises.

Par nature exceptionnelle, la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés doit conserver ce caractère et ne pas s'inscrire durablement dans le paysage fiscal français.

Favoriser la transmission : une condition de pérennité des entreprises

Conjuguées au nécessaire maintien du pacte Dutreil, les propositions avancées dans le cadre du Pacte Papin en faveur de la transmission et de la reprise des entreprises constituent également une avancée positive.

Au cours des prochaines années, de nombreuses entreprises devront en effet organiser leur transmission, particulièrement dans l'équipement du foyer, caractérisé par 85% de TPE/PME.

Faciliter ces transmissions, y compris lorsque des solutions de reprise peuvent être construites parfois avec les salariés, permet de préserver simultanément l'activité, les emplois, les compétences et l'implantation locale des entreprises.



Confédération Nationale
de l'Équipement du Foyer

Katia EUZEN, Présidente de la CNEF, déclare :

« Les orientations annoncées vont dans le bon sens : encourager l'investissement et faciliter la transmission, c'est d'abord donner aux entreprises les moyens de se projeter dans la durée. Pour les enseignes et entreprises de l'équipement du foyer, dont beaucoup sont profondément implantées dans les territoires, la stabilité fiscale et la sécurisation du Pacte Dutreil sont essentielles. Nous souhaitons que cette première dynamique soit maintenant prolongée afin que la fiscalité accompagne davantage ceux qui investissent, développent leur entreprise et préparent sa transmission ».

A propos de la CNEF :

La CNEF (Confédération Nationale de l'Équipement du Foyer) rassemble 70 enseignes et 7500 magasins d'ameublement et accessoires d'intérieur, électroménager, cuisines, literie, téléphonie, luminaire, revêtement de sols et murs, employant 133 000 salariés couverts par les deux conventions collectives des distributions d'ameublement et de l'électrodomestique Elle est l'interlocutrice de référence des pouvoirs publics et autres parties prenantes pour tous les sujets relatifs à l'équipement du foyer. Elle est membre du Conseil National du Commerce, du Conseil National de la Consommation section non alimentaire, de la Commission des Comptes commerciaux de la Nation, administratrice de l'OPCOmmerce et membre des comités des parties prenantes d'Eco Maison et d'Eco System. Dotée d'une feuille de route ambitieuse à horizon 2030, elle fournit d'ores et déjà à ses adhérents un ensemble de prestations complètes en matière sociale, économiques, réglementaires, environnementales.

Toutes les informations sur la Confédération, ses adhérents et ses activités se trouvent sur son site internet : [www. Lacnef.fr](http://www.lacnef.fr)

Contact : J-C VOGLEY Directeur Général de la CNEF. direction@lacnef.fr